

EN CAS D'URGENCE



- **Écouter** les consignes de sécurité.
- **Suivre** son plan d'urgence.
- **Prendre** sa trousse d'urgence.
- **S'assurer** de sa propre sécurité avant de venir en aide aux autres.

UNE TROUSSE D'URGENCE pour assurer son autonomie pendant 72H



- **Facile à transporter**
- **Stockée dans un endroit facile d'accès** et connu de chaque membre de la famille
- **Contenant :**

- Eau
- Aliments non périssables

- Lampe de poche à manivelle ou à piles

- Radio à manivelle ou à piles

- Doubles des clés de la voiture et la maison

- Argent

- Documents importants de la famille (copies des pièces d'identité, assurance...)

- Photos des membres de la famille

- Copie du Plan d'urgence (voir au dos), coordonnées importantes

- Bougies et allumettes ou briquet

- Couvertures

- Trousse de premiers soins

- Articles de toilette

- Désinfectant pour les mains, papier hygiénique

- Équipement et aliments pour nourrissons



- Médicaments sur ordonnance, matériel médical si nécessaire

- Comprimés pour purification de l'eau

- Couteau

- Sifflet (pour attirer l'attention)

- Chargeur pour téléphone mobile

PENSER À :

changer les piles, la nourriture et l'eau qui se trouvent dans la trousse d'urgence une fois par an.

UN PLAN D'URGENCE efficace réalisé en 20 min



- **Pour prendre les mesures appropriées en cas d'urgence :**

EN AMONT :

- **Définir une zone refuge dans la maison** avec une sortie possible.
- **Désigner un lieu de rassemblement sûr** en dehors du foyer.
- **Identifier l'emplacement du compteur électrique** et la vanne de gaz.
- **Identifier les routes d'évacuation.**
- **Planifier une solution pour les animaux de compagnie** en cas d'évacuation.
- **Lister les coordonnées utiles** (secours, personne ressource, famille, voisin, médecins, assurance).

PENSER À :

- faire des copies du plan et les conserver dans son véhicule et à son lieu de travail.
- conserver une version électronique dans son ordinateur.
- mettre à jour le plan d'urgence tous les ans (programmer un rappel automatique).

CONTACTS UTILES

Secours

- 18** Sapeurs-pompiers
- 15** SAMU
- 17** Gendarmerie
- 112** N° d'urgence Europe

Météo France

- 3250** (0,34€/mn)
- www.meteofrance.com/vigilance

Risques majeurs

- www.risques.gouv.fr

Préfecture de l'Aude

- www.aude.gouv.fr

État des routes

- www.inforoute11.fr

Vigicruves

- www.vigicruves.gouv.fr

SMMAR

Département de l'Aude
Allée Raymond Courrières
11855 CARCASSONNE Cedex 09

☎ **04 68 11 63 02**

✉ smmar@aude.fr

🌐 www.smmar.org



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

ET VOUS, QUE FAITES-VOUS POUR VOUS PROTÉGER DES inondations ?

La **gestion du risque** en 4 phases



©HYA Conseil - 03/2017 - 5781. Crédit photo : ©iStock - viciat.

LA GESTION DU RISQUE en 4 phases

PHASE 1 AVANT



PRÉVENTION: S'INFORMER ET S'ORGANISER

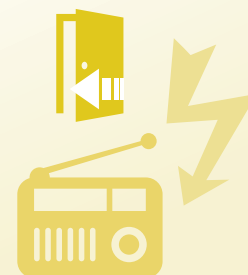
- **S'informer sur le risque**, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, services de l'État).
- **Préparer un plan d'urgence** pour savoir que faire au sein du foyer. (voir au dos)
- **Préparer une trousse d'urgence** pour assurer son autonomie pendant 72h. (voir au dos)
- **Désigner une personne à l'extérieur** de votre zone **pour communiquer** en cas d'urgence.
- **Garder les documents importants** (actes naissance, passeports, testaments, assurances, finances, ...) à l'étage ou dans des contenants imperméables et en faire une sauvegarde informatique.
- **Placer les produits toxiques en hauteur.**
- **S'équiper d'un téléphone filaire.**
- **Se munir d'une radio à piles**, d'une lampe torche, de piles de recharges et de bougies.
- **Faire une réserve d'eau potable et d'aliments.**
- **S'équiper** de "batardeaux" (planches en bois ou en métal glissées dans des rails devant les portes et ouvertures).
- **Prévoir les moyens de surélever le mobilier** ou de le monter à l'étage.
- **Installer une pompe** dans le sous-sol.
- **Équiper de clapets anti-retour** les réseaux d'évacuation des eaux.
- **Intégrer le risque inondation dans la construction de son habitation** (matériaux hydrofuges...).
- **Se rapprocher des voisins** vulnérables (personnes âgées, handicapées...)

PHASE 2

DÈS L'ALERTE

PROTECTION: COMMENCER À AGIR

- **Appliquer son plan d'urgence.**
- **Se tenir informé** de l'évolution de la situation (radio, internet, mairie).
- **Être attentif aux messages d'alerte** (sonores, téléphoniques...).
- **Prévoir la mise en sûreté des véhicules**, si elle est possible et non risquée.
- **Fermer les portes et les fenêtres**, soupiraux, aérations.
- **Placer les « batardeaux »** devant les ouvertures.
- **Mettre hors d'eau les objets de valeur.**
- **Éviter tout déplacement** en voiture ou à pied.



PHASE 3

PENDANT

PROTECTION DES BIENS ET SÉCURITÉ DES PERSONNES: LES GESTES ESSENTIELS

- **S'informer** via internet et la radio.
- **Garder sa trousse d'urgence** à portée de main.
- **Respecter les consignes** qui sont données et attendre le signal de fin d'alerte pour sortir.
- **Couper l'électricité et le gaz** pour éviter l'électrocution ou l'explosion.
- **Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie immergée.**
Dès 20 cm d'eau, un véhicule peut être emporté. Si les enfants sont à l'école : ils sont en sécurité. Ne pas prendre de risques pour aller les chercher.



PHASE 4

APRÈS

ÉVALUATION DES DÉGÂTS, CONSTATS, ... BILAN

- **Attendre** les consignes des autorités pour sortir ou regagner sa maison.
- **S'assurer** de l'intégrité de la structure de l'habitation.
- **Aérer et désinfecter** les pièces.
- **Ne rétablir l'électricité** que sur une installation sèche et sécurisée par un professionnel.
- **Chauffer** dès que possible.
- **S'assurer** que l'eau du robinet soit potable (mairie) avant de la consommer.
- **Faire l'inventaire** des dommages ; photographier les dégâts.
- **Communiquer les dommages** à son assurance et sa mairie.
- **Signaler tout élément suspect** aux autorités.
- **Participer à des actions collectives** d'entraide.



N'entreprendre une évacuation que si l'on en reçoit l'ordre des autorités ou si l'on y est forcé par la crue.

EN CAS D'ÉVACUATION :

- Suivre les conseils des sauveteurs.
- Emporter sa trousse d'urgence.
- Prendre ses papiers d'identité, sa carte vitale.
- Si possible fermer les bâtiments.
- Signaler son départ et sa destination à ses proches.
- Être très prudent, respecter les déviations mises en place.